

46



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 24 février 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 24 février 2010

10 h

Prière.

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Hanwell, de McAdam, de Tweedside, de Harvey, de Harvey Station, du chemin Mazerolle Settlement, de Prince William et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 216.)

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Newcastle, de Bathurst et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 217.)

Après les questions orales, M. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. S. Graham a désigné nommément un député au lieu d'employer le nom de sa circonscription. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Lamrock :

43, *Loi modifiant la Loi sur les assurances.*

M. Williams donne avis de motion 45 portant que, le mardi 2 mars 2010, appuyé par M. C. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute l'information, dans quelque format que ce soit, que possède le gouvernement relativement aux contrats, ententes ou engagements entre le gouvernement et le Centre de services maritimes de Shippagan, le Centre de services maritimes de Bas-Caraquet et le Centre de services maritimes Fundy.

M. C. Landry donne avis de motion 46 portant que, le mardi 2 mars 2010, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les projets qui ont reçu du financement de la part de l'Initiative d'infrastructures pour le nord du Nouveau-Brunswick dans l'année financière commencée le 1^{er} avril 2008, avec le nom des compagnies ou organismes bénéficiaires, les endroits ou localités où les projets sont développés et les montants accordés pour chacun des projets.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 25 février 2010 : étude de la motion 44, reprise des débats sur les motions 41 et 29 puis reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 24.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances, du ministère des Ressources naturelles et du ministère de la Santé.

L'hon. M. Byrne donne en outre avis que, le vendredi 26 février, la deuxième lecture des projets de loi 34, 35, 36, 37, 38 et 39 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

La séance, suspendue à 16 h 31, reprend à 16 h 37 sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 38	(19 février 2010) ;
réponses aux pétitions 176, 182, 186, 187, 188	
et 189	(19 février 2010) ;
documents demandés dans les avis de motion	
32 et 33	(22 février 2010).